



Les « Brèves » de la Suge

Réunion sur le Grand Paris
du 15 novembre 2017

Une présentation effectuée par le directeur de la SUGE

Les organisations syndicales ont été convoquées le 15 novembre pour une réunion sur le thème du « Grand Paris ». L'Entreprise nous informe qu'un redécoupage de l'Île de France va être mis en place. Cela passera par le rapprochement des DZS de Paris - Nord et de Paris-Est ainsi que le rapprochement des DZS de Paris Rive Gauche et Paris Sud Est. La DZS de Paris Saint Lazare restera en l'état avec la création du site de Nanterre la Folie.

Avis de L'UNSA-Ferroviaire :

L'UNSA-Ferroviaire déplore que ces différentes fusions aient pour conséquences des suppressions de postes. Nous sommes sur la deuxième réorganisation au sein de notre service et l'on se rapproche dangereusement des 25 à 30 suppressions de postes. L'ARAFER serait-il le seul pilote dans l'avion "Direction de la Sûreté" ?

L'Entreprise nous informe que le ministère de l'intérieur demande à notre Président de travailler sur des propositions afin d'améliorer l'interopérabilité entre les forces

régaliennes et la Surveillance Générale. La création du Centre de Coordination Opérationnel Sûreté (CCOS) s'inscrit dans cette démarche.

Avis de L'UNSA-Ferroviaire :

L'UNSA-Ferroviaire trouve l'idée intéressante sur le principe mais s'interroge à propos de la notion d'autonomie que garderait la Direction de la Sûreté, même crainte à propos de l'avenir du CNSF.

Le Directeur de la SUGE nous déclare que la Direction de la sûreté a fait remonter les différentes problématiques, dont les organisations lui ont fait part, lors du débat des Assises de la Mobilité qui comportait un volet sûreté. Selon le Directeur une évolution des prérogatives de l'agent SUGE serait à l'étude : « une loi SAVARY 2 ».

+fort l'Unsa!



Ces évolutions seraient les suivantes :

- Évolution de la légitime défense,
- Contrevenance de 4^{ème} Classe pour défaut de pièce d'identité,
- Évolution du délit de soustraction,
- Évolution du relevé d'identité.

Avis de L'UNSA-Ferroviaire

L'UNSA-Ferroviaire se satisfait des évolutions annoncées qui renforcent le service de la Surveillance Générale, dans la perspective de l'ouverture à la concurrence.

L'UNSA-Ferroviaire constate que la Direction commence à comprendre le rôle essentiel des Organisations Syndicales. Nous espérons que ces annonces seront suivies d'effets.

Adhérents	Cotisation Annuelle	Cotisation mensuelle après réduction d'impôt
A B / TA	89,00 €	2,52 €
C / TB1	94,00 €	2,66 €
D1 / TB2	101,00 €	2,86 €
D2 / TB3	113,00 €	3,20 €
E1	114,00 €	3,23 €
E2	129,00 €	3,65 €
F1	139,00 €	3,93 €
F2	160,00 €	4,53 €
G1	170,00 €	4,81 €
G2	187,00 €	5,29 €
H1	201,00 €	5,69 €
H2	221,00 €	6,26 €
CS	240,00 €	6,80 €
Actifs PS 25 et conventions collectives		
Exécution	91,00 €	2,57 €
Maitrise	113,00 €	3,20 €
Cadre A	142,00 €	4,02 €
Cadre B	184,00 €	5,21 €
Retraités		
Retraités	45,00 €	1,23 €
Veuves / veufs	21,00 €	0,57 €



+ utile l'Unsa!